



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le treize décembre à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ESPANET Martine, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, STUPNICKI Josiane, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, JEAN Daniel représentant M. LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BULTEL Jean-Pierre, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes DOUX Séverine et BOISSE Sandrine, MM. GILLY Lucien, LONGERON Michel et GAMBAUDO Georges.



## Délibération n°2016/182

### **OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE « RESPONSABILITE CIVILE » SOUSCRIT AUPRES D'ALLIANZ ASSURANCES : AVENANT N°1.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU sa délibération n°2015/93 en date du 10 septembre 2015, autorisant le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour un marché de prestations de service «assurance» décomposé en trois lots (dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile) et à autoriser le président à procéder à la signature des marchés à intervenir avec les entreprises adjudicataires,

Vu le marché signé avec la Société ALLIANZ Assurances en date du 28/12/2015 pour le lot n°2 « Assurances Responsabilité Civile ».

**Considérant** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté est amenée à prendre les compétences supplémentaires suivantes : la distribution et le traitement de l'Eau Potable sur le territoire de la Commune Nouvelle « Ubaye-Serre-Ponçon » et la Collecte et le traitement des Eaux Pluviales,

**Considérant** la nécessité de passer un avenant au contrat souscrit auprès de la société ALLIANZ Assurances pour tenir compte de ces modifications,

**VU** l'avenant n°1 qui lui est présenté,

Sur Proposition du Vice Président délégué aux finances,  
Le Conseil de Communauté  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des modifications entraînées par la prise de nouvelles compétences,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat d'assurance Dommage aux biens passé avec la société ALLIANZ Assurances.
- **DIT** que l'incidence financière est estimée à 2 507.00 € au titre de l'année 2017
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses au chapitre 011 – Article 6161 du budget 2017.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
M. Jacques MARTIN



Séance du 13 Décembre 2016

C.C.V.U